



PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

du 11 septembre 2015

Edité le 11 septembre 2015

2, rue Michel de l'Hospital – BP 1649 – 03016 MOULINS Cedex
Téléphone : 04.70.48.30.00 – Télécopie : 04.70.20.57.72
Courriel : prefecture@allier.gouv.fr

SOMMAIRE

PRÉFECTURE

Mission interministérielle de coordination

Questions économiques et appui aux entreprises

- Avis : N° 2263/2015 relatif au projet n° 4/2015 présenté par la SAS Carrefour Property France en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension du magasin Carrefour Market, situé avenue Edouard Vaillant à COMMENTRY, pour porter sa surface de vente à 2100 m².....3
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Allier :Réunion du vendredi 2 octobre 2015 à 14h30, Salle Rambuteau à la Préfecture de l'Allier.....5

Préfecture
Mission interministérielle de coordination
Questions économiques et appui aux entreprises

Affaire suivie par Elisabeth Petit
pref-cdac03@allier.gouv.fr
Tél. : 04.70.48.33.80
Télécopie : 04.70.48.31.15

N° 2263/2015

- **AVIS** -

**relatif au projet n° 4/2015
présenté par la SAS Carrefour Property France en vue d'obtenir l'autorisation
de procéder à l'extension du magasin Carrefour Market, situé avenue Edouard Vaillant à
COMMENTRY, pour porter sa surface de vente à 2100 m²**

La commission départementale d'aménagement commercial de l'Allier ;

Aux termes de ses délibérations en date du mercredi 9 septembre 2015, sous la présidence de M. David-Anthony DELAVOËT, secrétaire général de la préfecture de l'Allier, représentant M. le Préfet de l'Allier empêché ;

Vu les articles L 751-1 et suivants et R 751-1 et suivants du code de commerce ;

Vu les articles L 2122.17 et L 2122.18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 630/2015 du 2 mars 2015 modifié instituant la commission départementale d'aménagement commercial de l'Allier;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1977/2015 du 31 juillet 2015 portant composition de la CDAC pour l'examen de la demande présentée par la SAS Carrefour Property France ;

Vu la demande enregistrée le 21 juillet 2015, présentée par la SAS Carrefour Property France, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension du magasin Carrefour Market, situé Avenue Edouard Vaillant à Commentry, pour porter sa surface de vente à 2100 m² (projet n° 4/2015) ;

Vu le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires, service instructeur ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- M. Bernard MOULIN et M. Pierre METENIER, représentant M. le directeur départemental des territoires;

Considérant que le projet vient, par la modernisation et le développement des équipements, répondre à l'évolution des modes de consommation et des techniques de commercialisation et contribue à la satisfaction des besoins des consommateurs ;

Considérant que les travaux d'extension sont de nature à améliorer le confort d'achat des consommateurs ;

Considérant que ce projet implanté en zone urbanisée et non loin du centre ville participe à l'animation de la vie urbaine et rurale ;

Considérant que les travaux d'extension permettent de revoir, sécuriser et fluidifier la gestion des flux de circulation sur le parking ;

Considérant que les nouveaux locaux vont procurer un confort de travail aux salariés.

A DÉCIDÉ

d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation sollicitée, à l'unanimité :

Ont voté pour l'autorisation du projet :

- M. Claude RIBOULET, maire de Commentry,
- Mme Anne-Marie DEFAY, maire de Saint-Bonnet-de-Rochefort, représentant le président du Conseil Départemental,
- M. Henri MALAVAUD, représentant le président du Conseil Régional,
- Mme Elisabeth BLANCHET, maire de Chappes, représentant les maires du département de l'Allier,
- M Guy LABBE, conseiller communautaire de la communauté de Communes du Donjon Val Libre, représentant les présidents des intercommunalités du département,
- M. Jean-Marie LEFELLE (Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Montluçon), représentant du collège « consommation et de protection des consommateurs »,
- M. Jean-Pierre GOGUILLON (Union Fédérale des Consommateurs de Moulins), représentant du collège « consommation et de protection des consommateurs »,
- Mme Christiane LOUVETON (Conservatoire des Espaces naturels de l'Allier), représentant du collège « développement durable et aménagement du territoire ».

En conséquence, un avis favorable est donné à la demande d'autorisation présentée par la SAS Carrefour Property France, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension du magasin Carrefour Market, situé Avenue Edouard Vaillant à Commentry, pour porter sa surface de vente à 2100 m².

Moulins, le 9 septembre 2015

Le Préfet,
Pour le Préfet, empêché,
Président de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial,
Le Secrétaire Général
signé
David-Anthony DELAVOËT

- **Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Allier :Réunion du vendredi 2 octobre 2015 à 14h30, Salle Rambuteau à la Préfecture de l'Allier**

*** ORDRE DU JOUR ***

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de l'Allier se réunira le 2 octobre 2015 à 14 h 30 afin d'examiner la demande d'autorisation présentée par la SAS Avermes Distribution, en vue de créer une jardinerie animalerie E. Leclerc, d'une surface de vente de 5 500 m², au sein de l'ensemble commercial situé ZAC les portes de l'Allier sur la commune d'Avermes, portant la surface de vente totale à 26 585m². (**Projet n° 5/2015**)